



## Mairie de Camiers

Sainte Cécile - Saint Gabriel

3, rue du Vieux Moulin

62176 CAMIERS

Tél. 03 21 84 93 11

Fax : 03 21 84 51 77

E-mail : mairie@camiers.fr

Site : [www.camiers.fr](http://www.camiers.fr)

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 29 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages à Camiers sous la présidence de Monsieur Gaston CALLEWAERT, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le 25 septembre 2025.

#### Etaient présents :

- Monsieur Gaston CALLEWAERT
- Monsieur Frank MANIEZ
- Madame Martine TROUILLER
- Monsieur Yannick VEREZ
- Madame Rose Marie DELPORTE
- Monsieur Jérémie LEROUGE
- Madame Stéphanie SLOBODA
- Monsieur Joël DESREMAUX
- Monsieur Cyrille DESCHARLES
- Madame Odile FLAMENT
- Madame Ludivine GOBERT
- Monsieur Stéphane RIDEZ

#### Absents excusés et avaient donné un pouvoir :

- Monsieur Gérard LORTHIOS, pouvoir à Monsieur Joël DESREMAUX
- Madame Viviane LEFEVRE, pouvoir à Madame Odile FLAMENT
- Madame Gaëlle DOIGNIES, pouvoir à Monsieur Yannick VEREZ
- Monsieur Arnaud DELEGLISE, pouvoir à Monsieur Gaston CALLEWAERT
- Monsieur Julien PLOUVIEZ, pouvoir à Monsieur Jérémie LEROUGE
- Madame Damassine DUCROCQ, pouvoir à Madame Stéphanie SLOBODA

#### Absents excusés :

- Monsieur Laurent CARON
- Madame Hélène BAILLET

Les conseillers présents (12) formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 20, il a été, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine TROUILLER est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 aout 2025

Décision du Maire prise en vertu des délégations du conseil municipal

Communications - remerciements

Affaires générales

- Désignations des membres de la commission de suivi de site de l'ISDND de Dannes - Renouvellement

Ressources Humaines

- Modification du tableau des emplois de la collectivité au 01 octobre 2025

Finances

- Cession à l'euro symbolique du bien inventorié Cellule de refroidissement n°21882016060 cédée en août 2025 - Ouverture de crédits budgétaires

01-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 aout 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 aout 2025.

Adopté à l'unanimité

02 - Décision du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal

N°04-2025

Considérant la demande des forces de sécurité intérieure, de la Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord, de la Préfecture du Pas de Calais, de faire évoluer la convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat entre les forces de sécurité intérieure et la commune de Camiers sur les modalités de transmission et de mise à disposition des images émanant de son système de vidéoprotection implanté sur son territoire,

Il a été décidé d'approuver la convention régissant les conditions du partenariat entre l'Etat et la ville de Camiers sur les modalités de transmission et de mise à disposition des images émanant des caméras Belvédère Terminus.

La décision du Maire 13-2024, est abrogée.

N°05-2025

Choix d'un prestataire pour une mission de prélèvements d'échantillons de sédiments de ruisseau à Camiers.

La Commune a été saisie dans l'aménagement et l'amélioration des écoulements des eaux pluviales suite aux inondations. Il est nécessaire d'exécuter des analyses préalables avant la phase des travaux.

La société Flandres-Analyses - 59180 CAPPELLE LA GRANDE a été retenue.

La prestation à l'unité de dossier sera facturée conformément au devis faisant fonction de bordereau de prix unitaire et dont le total prévisionnel est de 1 214,13 € HT soit 1 456,96 € TTC.

N°06-2025

Décision budgétaire portant virement de crédits.

Virement de crédits du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante vers le chapitre 67 - Charges spécifiques pour alimenter en crédits budgétaires l'article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs au vu de la réduction partielle d'un titre de 2024 n° 814 pour un montant de 907,00 € à la demande du Service de Gestion comptable de Montreuil-sur-mer et d'une provision de 2 093,00 € pour annulations d'autres titres d'ici le 31 décembre 2025.

Les virements de crédits suivants sont autorisés :

Chapitre	Article	Nature	Fonctionnement	
			Charges	Produits
67 - Charges spécifiques	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	65888	Autres	- 3 000,00 €	

### 03- Communications - Remerciements

Remerciements :

- De la famille, suite au décès de Monsieur Jean-Jacques SCHERRIER.
- De Monsieur Michel CLAVAUD, Président du club de tir, pour les coupes offertes à l'occasion des concours de tir des 13 juillet et 17 aout 2025.

### 04- Désignation des représentants à la commission de suivi de site de l'ISDND de Dannes

Par courrier du 28 juillet 2025 Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer nous rappelle que le mandat des membres de la commission de suivi de site, chargée de suivre l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), exploité par SUEZ, à DANNES expire le 04 octobre 2025.

Pour le renouvellement de cette commission, il est demandé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune, son suppléant et un riverain de l'installation.

Par délibération N° 61-2020 en date du 28 septembre 2020 avaient été désignés :

- Représentant de la commune : Monsieur Gérard LORTHIOS
- Suppléant : Monsieur Julien PLOUVIEZ
- Riverain de l'installation : Monsieur Joël DESREMAUX

A l'unanimité le conseil municipal désigne :

- Représentant de la commune : Monsieur Gérard LORTHIOS
- Suppléant : Monsieur Julien PLOUVIEZ
- Riverain de l'installation : Monsieur Joël DESREMAUX

## 05- Modification du tableau des emplois de la collectivité au 01 octobre 2025

Le poste d'adjoint technique principal 1ère classe est devenu vacant au 1<sup>er</sup> juillet 2025 suite au départ à la retraite pour invalidité de l'agent titulaire occupant cet emploi.

Une vacance d'emploi a été faite sur le site Emploi Territorial du Centre de Gestion du Pas de Calais avec publication d'une Offre d'emploi qui a été publiée du 05 aout au 04 septembre 2025.

A l'issue de la publication la procédure de recrutement a été lancée.

Le recours à un contractuel est possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire.

Aucune candidature de fonctionnaire n'a été reçue. L'emploi ne pouvant être pourvu par un fonctionnaire, les besoins ou la nature des fonctions justifient le recours à un contractuel en application de l'Article L.332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial en date du 22 septembre 2025.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent au grade d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, relevant de la catégorie C à compter du 01 octobre 2025 et ainsi modifier le tableau des emplois de la collectivité.

**Adopté à l'unanimité**

## 06- Cession à l'euro symbolique du bien inventorié Cellule de refroidissement n°21882016060 cédée en août 2025 - Ouverture de crédits budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la Direction Générale des Finances Publiques concernant la régularisation comptable de la cession du bien n°21882016060,

Considérant que cette cession, d'une cellule de refroidissement, désignée hors service et cédée en août 2025, à l'euro symbolique nécessite une écriture budgétaire spécifique dérogeant aux règles classiques de cession à titre onéreux,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits correspondants pour permettre la régularisation comptable,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur :

### Article 1 - Ouverture de crédits d'investissement

1. Dépense d'investissement : Ouverture d'un crédit de 4 875 € au compte 204411, chapitre 041 - Acquisition d'immobilisations amortissables
2. Recette d'investissement : Ouverture d'un crédit de 4 875 € au compte 2188, chapitre 041 - Valeur comptable du bien cédé

## **Article 2 - Écritures budgétaires à passer**

1. Émission d'un titre de recette au compte 75888 pour 1 €
2. Émission d'un mandat d'ordre budgétaire au compte 204411, chapitre 041 pour 4 875 €
3. Émission d'un titre d'ordre budgétaire au compte 2188, chapitre 041, inventaire n°21882016060 pour 4 875 €

## **Article 3 - Prévision d'amortissement à partir de N+1 et sur la durée d'amortissement décidée**

Il est proposé de prendre une durée d'amortissement sur 5 ans soit une annuité d'amortissement de 975,00 euros en N+1, N+2, N+3, N+4 et N+5 (2026 à 2030).

### **1. Crédits à prévoir :**

1. Compte 681, chapitre 042 - Dotation aux amortissements pour la somme de 975,00€ de N+1 à N+5
2. Compte 2804411, chapitre 040 - Amortissement des immobilisations pour la somme de 975,00 € de N+1 à N+5

### **2. Écritures à passer de N+1 à N+5 :**

1. Mandat au compte 681, chapitre 042 pour 975,00 €
2. Titre au compte 2804411, chapitre 040 pour 975,00 €

**Adopté à l'unanimité**

La séance est levée à 19h 17

